

Votre espace particulier

Votre espace professionnel

Contact et RDV

ex. : Payer en ligne, taxe d'habitation, formulaire déclaration de revenus...

AIDES À DESTINATION DES ENTREPRISES, INDÉPENDANTS, ENTREPRENEURS PARTICULIÈREMENT TOUCHÉS PAR LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES FINANCIÈRES ET SOCIALES DE LA PROPAGATION DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID 19

TRÈS SIGNALÉ

Les dispositifs d'aide aux entreprises dans le cadre de l'épidémie de covid 19 **s'éteignent progressivement, le dernier guichet ("coûts fixes février 2022") clôturant le 15 juin 2022.**

En application du cadre temporaire européen des aides d'État, seules les instructions closes avant le 30 juin 2022 pourront donner lieu à l'octroi d'une aide. Dans ce contexte, afin de permettre une analyse dans les délais, les entreprises doivent donc **veiller à envoyer des demandes complètes, cohérentes et au plus tard le 15 juin 2022 minuit** (fermeture de tous les formulaires).

Gestion des services

FONDS DE SOLIDARITÉ - VOLET 1

> [Accéder au formulaire de demande d'aide - volet 1](#)

COÛTS FIXES

> [Accéder au formulaire de demande d'aide - coûts fixes](#)

> [Accéder au formulaire relatif à la régularisation des montants d'aides perçues pour compenser les coûts fixes](#)

LOYERS OU REDEVANCES ET CHARGES LOCATIVES

> [Accéder au formulaire de demande d'aide - Loyers ou redevances et charges locatives](#)

FERMETURE

> [Accéder au formulaire de demande d'aide - Fermeture](#)

RENFORT

> [Accéder au formulaire de demande d'aide - Renfort](#)

REPRISE

> [Accéder au formulaire de demande d'aide - Reprise](#)

STOCKS

Le décret n°2021-594 du 14 mai 2021 décline l'aide relative aux stocks de certains commerces annoncée le 31 mars dernier par le gouvernement. Cette aide cible certains commerces de détail faisant face à des stocks saisonniers difficiles à écouler comme par exemple les commerces de l'habillement, la chaussure, la maroquinerie avec les articles de voyages ou les articles de sports. Cette aide s'élève à 80 % de l'aide perçue au titre du fonds de solidarité pour le mois de novembre 2020. **Elle sera versée de manière automatique sans aucune formalité à accomplir au cours de la semaine du 24 mai 2021.**

ENTREPRISES MULTI-ACTIVITÉS

> [Accéder au formulaire de demande d'aide - Entreprise multi-activités](#)

REMONTÉES MÉCANIQUES

> [Accéder au formulaire de demande d'aide - remontées mécaniques](#)

> [Accéder à la documentation relative au contrôle des aides versées en faveur des exploitants de remontées mécaniques](#)

ACTIVITÉS SPORTIVES EN ZONES DE MONTAGNE

> [Accéder au formulaire de demande d'aide - Activités sportives en zones de montagne](#)

COVID 19 Professionnels : comment trouver les aides d'urgence auxquelles vous avez droit ?

Le gouvernement a mis en place des aides d'urgence et des mesures de soutien afin d'aider les entreprises en difficulté frappées par la crise sanitaire.

Où se renseigner ? Comment s'y retrouver ? A quelles aides pouvez-vous prétendre ?

Un site internet recense toutes les aides : <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/les-mesures>

Travailleurs indépendants handicapés (TIH) - aide exceptionnelle de l'Agefiph au soutien à l'exploitation d'une activité : <https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-exceptionnelle-au-soutien-l'exploitation-d'une-activite>

Un numéro de téléphone 0 806 000 245 (service gratuit + coût de l'appel) vous informe et vous oriente.

Important : les agents de cette plateforme téléphonique n'ont pas accès à vos données fiscales ou sociales et ne peuvent pas vous donner d'indications sur un dossier ou une demande déjà en cours.

Trouver les numéros de téléphone des chambres de commerce et des métiers de votre région :

<https://www.cci.fr/coronavirus-entreprise/contact-locaux>

<https://www.artisanat.fr/reseau-des-cma/un-reseau-de-proximite/annuaire-des-cma>

Vos questions fréquentes sur les mesures d'accompagnement

PARTAGER



INFORMATIONS

[Aide sur le site](#)

[Confidentialité / Informations personnelles](#)

[Sécurité informatique](#)

[Ouverture des données publiques de la DGFIP](#)

[À quoi servent mes impôts ?](#)

[Supports pédagogiques et citoyens](#)

QUALITÉ DE SERVICE

[Accessibilité : non conforme](#)

[Sourds et malentendants - Accéo](#)

[Les engagements de la DGFIP](#)

[Votre avis sur le site](#)

[Gestion des cookies](#)

RUBRIQUES DU SITE

[Particulier](#)

[Professionnel](#)

[Partenaire](#)

[Collectivité](#)

[International](#)

[Documentation](#)

[Études et Statistiques](#)

[Trouver un contact](#)

[Nous connaître](#)

[Nous rejoindre](#)

AUTRES SITES

[Amendes](#)

[Cadastre](#)

[Gestion des services](#)

[PayFiP](#)

[Timbres](#)

[Cessions immobilières de l'Etat](#)

[Locations immobilières de l'État](#)

[Ventes domaniales](#)

[Retraites de l'État](#)

[Stationnement.gouv.fr](#)



[Redevance du code de la route](#)

[Taxe de séjour](#)

[Collectivités locales](#)

[Economie.gouv.fr](#)

[Ciclade](#)

Nous suivre :  

[Service-public.fr](#) | [Legifrance.gouv.fr](#)

Direction générale des Finances publiques - Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0 Mentions légales